



2019-05-28



TNT SWISS POST SÀRL

INFORMATIONS IMPORTANTES

Options & Surtaxes
Vue d'ensemble

INFORMATIONS IMPORTANTES

OPTIONS DE SERVICE

EU CLEARANCE (SL)

Le dédouanement EU réduit les procédures douanières complexes à un strict minimum et permet un accès direct au marché intérieur européen. Nous facturons pour ce service un supplément de CHF 75.– par envoi.

MARCHANDISES DANGEREUSES (HZ)

Pour le transport de marchandises dangereuses selon les normes IATA pour le fret aérien et ADR pour le transport routier, nous facturons un supplément de CHF 75.–.

NEIGE CARBONIQUE (DI)

Les envois de neige carbonique servant à refroidir la marchandise à transporter, laquelle ne doit pas être une marchandise dangereuse, sont soumis à un supplément de CHF 45.– pour les envois internationaux et de CHF 10.– pour les envois nationaux.

LIMITED QUANTITIES (LQ)

Les Limited Quantities indiquent des matières dangereuses en petites quantités, c'est-à-dire des substances qui, jusqu'à un certain poids, n'ont pas à remplir toutes les exigences en matière de marchandises dangereuses. Pour ces transports (routier, national et international), nous facturons un supplément de CHF 25.–.

EXCEPTED QUANTITIES (EQ)

Les Excepted Quantities indiquent des matières dangereuses en petites quantités, c'est-à-dire des substances qui, jusqu'à un certain poids, n'ont pas à remplir toutes les exigences en matière de marchandises dangereuses. Pour ces transports (aériens et internationaux), nous facturons un supplément de CHF 25.–.

EXCEPTED LITHIUM BATTERIES (LB)

Pour les envois qui contiennent des piles au lithium autorisées, nous facturons un supplément de CHF 25.– (transport aérien, routier, national et international).

BIOLOGICAL SUBSTANCES (BB)

Pour les envois comportant des substances biologiques de catégorie B (Ambient), classifiées UN3373, nous facturons un supplément de CHF 25.– (transport aérien et routier, national et international).

ASSURANCE (IN)

Pour les envois de marchandises, nous vous proposons une assurance contre la perte ou l'endommagement à concurrence de CHF 28.135,50 (EUR 25.000.–). Nous vous facturons 1% de la valeur de la marchandise (montant minimal de CHF 10.–). La valeur d'assurance maximale pour des documents est de CHF 535.22.

Si vous souhaitez déclarer une valeur d'assurance supérieure, nous vous proposons de souscrire une assurance auprès de la ZURICH. La prime d'assurance pour les envois de documents s'élève toujours à CHF 10.–.

TRAITEMENT PRÉFÉRENTIEL (PR)

Pour le traitement préférentiel de vos envois avec un suivi de qualité de la prise en charge jusqu'à la livraison, en service Express ou Economy Express, nous vous facturons un supplément de CHF 15.–.

MANDAT DE PRISE EN CHARGE XBB IMPORT (XBB)

Pour les envois à l'importation organisés par un mandat de prise en charge import manuel, nous facturons un supplément de CHF 10.–.

SURTAXES

SUPPLÉMENT CARBURANT (FUEL SURCHARGE) (FSI)

Le supplément carburant dépend du prix actuel du carburant. Vous trouverez toutes les informations sur ce supplément sur www.tnt.com.

IMPORTATION (EST/VP/PP)

Si vous ne disposez pas de compte PCD (compte en douane), nous vous facturons, pour les importations soumises à la TVA, une taxe d'importation de CHF 17.– à laquelle s'ajoute 1% de l'impôt à l'importation anticipé. Si des droits de douane sont redevables, nous vous facturons une avance de fonds d'au moins CHF 11.50 ou 3,3% du montant des sommes déjà versées à la douane. Un supplément de CHF 22.50 vous est facturé pour les frais de port et les papiers d'expédition. Des suppléments séparés s'appliquent lorsque le destinataire est un particulier.

RECEIVER PAYS (RPF)

Si vous prenez – en tant que destinataire – les frais de transport à votre charge, nous vous facturons un supplément administratif de CHF 25.– par envoi. Vous trouverez la liste des pays qui acceptent l'option Receiver Pays sur www.tnt.com

SUPPLÉMENT « OFFLINE » (NEC/NEI)

Si votre envoi n'est pas traité de manière électronique sur l'un de nos systèmes d'enregistrement en ligne (NEC), nous vous facturons un supplément de CHF 2.50 par envoi.

Si vous ne souhaitez pas recevoir de facture électronique, nous facturons un supplément (NEI) de CHF 4.– pour la préparation d'une facture imprimée, incluant l'envoi par courrier.

DESTINATIONS ASSUJETTIES À UN SUPPLÉMENT (OOA)

Pour les destinations isolées, nous facturons un supplément forfaitaire de CHF 0.60/kg (au moins CHF 30.–).

RÉVISIONS DOUANIÈRES (FVL)

Si, lors de l'importation d'un envoi, l'autorité douanière nous demande de le lui présenter, de l'ouvrir, et que nous devons ensuite le réemballer, nous facturons à l'importateur un supplément de CHF 55.–.

COÛTS DE FINANCEMENT (FIK)

Pour couvrir les pertes d'intérêts et d'éventuels frais d'encaissement, nous vous facturons 4,8% du montant de la facture. En cas de règlement dans les 14 jours, vous pouvez déduire ce supplément.

RÉGIME DE L'ADMISSION TEMPORAIRE (ZAVV)

Tout dédouanement ZAVV (ouverture et décharge) est soumis à un supplément de CHF 75.– par dédouanement. Pour les dédouanements plus complexes, nous facturons un tarif horaire de CHF 87.–. Des retards de livraison sont possibles.

SPECIAL HANDLING NON GERBABLE (SNS)

Pour les palettes non gerbables, nous facturons un supplément de 164.– CHF par envoi.

SPECIAL HANDLING ENCOMBRANT (SNC)

Pour les envois pesant plus de 30 kg ou dépassant les dimensions 1,2 m (longueur) x 0,7 m (largeur) x 0,6 m (hauteur), nous facturons un supplément de CHF 50.– par envoi.

SPECIAL HANDLING SURDIMENSION (SED)

Pour tous les envois dont les dimensions dépassent les limites maximales fixées par TNT Swiss Post Sàrl et pour les envois Express en Europe de plus de 30 kg dont les dimensions dépassent 1,2 m (longueur) x 1,2 m (largeur) x 1,5 m (hauteur), ou pour les envois Economy ou domestiques, 2,4 m (longueur) x 1,2 mètre (largeur) x 1,8 m (hauteur), nous facturons un supplément de CHF 60.–.

ENHANCED SECURITY SURCHARGE (ESS)

Le Supplément pour les mesures de sécurité renforcées pour les colis de fret internationaux. CHF 0.07/kg ou au minimum CHF 0.70, au maximum CHF 14.–.

DELIVERY DUTY PAID (DDP/PP)

Si vous souhaitez expédier vos envois selon l'incoterm DDP, nous vous facturons les taxes douanières et/ou la TVA dues dans le pays de destination, ainsi que des frais d'au moins CHF 25.– ou 3,3% du montant total payé à l'avance pour les taxes douanières et la TVA. Pour les frais de port et les papiers d'expédition, nous facturons CHF 22.50.

SOLUTION POUR ADRESSE INCORRECTE

Si une adresse de destination fournie par l'expéditeur est incomplète ou incorrecte, et qu'ensuite TNT Swiss Post Sàrl n'est pas en mesure d'effectuer la livraison, cette dernière mettra tous ses moyens en œuvre pour trouver la bonne adresse et effectuer la livraison. Un supplément de CHF 10.– sera appliqué par livraison supplémentaire pour couvrir nos coûts de recherche complémentaires.

INFORMATION IMPORTANTE POUR LES EXPORTATIONS

L'expéditeur est responsable des frais supplémentaires occasionnés à l'étranger et dont le destinataire refuse la prise en charge. Vous trouverez un complément d'information à ce sujet dans nos Conditions générales.

Sous réserve de modifications.

Ce document ne fait pas partie intégrante de la convention de prix.

Vous trouverez de plus amples informations sur internet [tnt.com](https://www.tnt.com).